

Envoyé en préfecture le 05/02/2025 Reçu en préfecture le 05/02/2025 Publié le 05/02/2025

ID: 022-200067981-20250128-DEL2025_01_013-DE

Département des Côtes d'Armor GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 28 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 28 janvier à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de conférence de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante); BEGUIN Jean-Claude; BILLAUX Béatrice; BOÉTÉ Cécile; BURLOT Gilbert; CADUDAL Véronique; CALLONNEC Claude; CARADEC-BOCHER Stéphanie; CHAPPÉ Fanny; CHEVALIER Hervé; CLEC'H Vincent; CONNAN Josette; CORBEL Samuel (suppléant); ECHEVEST Yannick; GAREL Pierre-Marie; GAUTIER Guy; GIUNTINI Jean-Pierre; GOUAULT Jacky; GOUDALLIER Benoît; GUILLOU Claudine; GUILLOU Rémy; HERVÉ Gildas; INDERBITZIN Laure-Line; JOBIC Cyril; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe; KERHERVÉ Guy; LE BARS Yannick; LE CALVEZ Michel; LE CREFF Jacques; LE FLOC'H Patrick; LE FOLL Marie-Françoise; LE GALL Annie; LE GAOUYAT Samuel; LE GOFF Yannick; LE GOFF Philippe; LE JANNE Claudie; LE LAY Alexandra; LE LAY Tugdual; LE MEAUX Vincent; LE MEUR Daniel (suppléant); LE MEUR Frédéric; LE MOIGNE Yvon; LE SAOUT Aurélie; LINTANF Joseph; MOURET Patricia; PAGNY Gilles; PARISCOAT Dominique; PONTIS Florence; PRIGENT Christian; PRIGENT Marie-Yannick; RANNOU Hervé; RASLE-ROCHE Morgan; RIOU Philippe; ROPERS Laure (suppléante); SALLIOU Pierre; TERTRAIS Isabelle (suppléante); THOMAS David (suppléant); SCOLAN Marie-Thérèse; TALOC Bruno; VIBERT Richard; ZIRGLER Evelyne.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUCHER Gaëlle à CHAPPÉ Fanny; BOULANGER Servane à RASLE-ROCHE Morgan; DUMAIL Michel à GOUAULT Jacky; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles; LE BIANIC Yvon à LE GAOUYAT Samuel; LE BLEVENNEC Gilbert à LE JANNE Claudie; LE COTTON Anne à ECHEVEST Yannick; LE HOUÉROU Annie à GOUDALLIER Benoit; LE MARREC François à PARISCOAT Dominique; LEYOUR Pascal à LE CREFF Jacques; LOZAC'H Claude à SCOLAN Marie-Thérèse; NAUDIN Christian à LE MEAUX Vincent; PUILLANDRE Elisabeth à CONNAN Josette; ROLLAND Paul à PRIGENT Christian.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUILLENNEC Rachel; BREZELLEC Marcel; CHARLES Olivier; CONNAN Guy; DOYEN Virginie; DUPONT Frédéric; LARVOR Yannick; LE FLOC'H Éric; LE VAILLANT Gilbert; PRIGENT Jean-Yvon; QUENET Michel; SALOMON Claude; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice :		88 Titulaires - 43 suppléants
Présents	61	
Procurations	14	
Votants	75	
Absents	13	

<u>Date d'envoi de la convocation</u> : Mercredi 22 janvier 2025 Secrétaire de séance Fanny CHAPPÉ



Envoyé en préfecture le 05/02/2025 Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le 05/02/2025

ID: 022-200067981-20250128-DEL2025_01_013-DE

DEL2025-01-013

AIDES COMMUNAUTAIRES AU LOGEMENT SOCIAL: INTÉGRATION DES MAÎTRISES D'OUVRAGES D'INSERTION AUX BÉNÉFICIAIRES DU RÉGIME D'AIDES

La maîtrise d'ouvrage insertion (MOI) est un dispositif visant à produire du logement locatif très social et sur le temps long. Avec un équivalent au PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) du parc social public, l'agrément MOI délivré par l'Etat vise à loger les ménages les plus en difficulté, et permet grâce à des financements de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), de remobiliser durablement le bâti vacant à cet effet.

Eu égard aux objectifs de logement très social prévus par le PLH 2021-2026, et au retard constaté en matière d'offre très sociale livrée sur la période triennale 2021-2023, il est proposé que les acteurs agréés MOI puissent bénéficier du régime communautaire d'aides au logement social dédié à la création d'une offre très sociale (PLAI ou assimilée) sur le territoire de l'Agglomération, en leur permettant de déroger aux conditions d'apport minimum de fonds propres exigées pour les autres bailleurs sociaux.

Cette disposition permettrait aux acteurs de MOI de réaliser des opérations, notamment sous le régime du bail à réhabilitation dans les conditions de financement prévues pour les acquisitions-améliorations menées par les opérateurs sociaux historiques, en particulier dans les secteurs où ces derniers développent peu de nouveaux projets d'habitat social.

Vu la délibération DEL2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH), et notamment les actions et financements dédiés au du logement social ;

Vu la délibération D2020-12-350 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu la délibération D2022-12-263 du 20 décembre 2022 instaurant les critères et principes de mobilisation du Fonds d'intervention foncière exceptionnel (FIFE) ;

Vu la délibération D2023-04-84 du 11 avril 2023 précisant les règles de de mobilisation du Fonds d'intervention foncière exceptionnel (FIFE) et notamment le calcul de ce dernier pour les projets d'habitat indigne ;

Vu la délibération D2023-04-85 du 11 avril 2023 portant révision du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu la délibération DEL2024-06-157 du 25 juin 2024 portant actualisation du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu la délibération DEL2025-01-011 du 28 janvier 2025 portant adoption du bilan triennal du PLH et des orientations préconisées en matière de production de logements sociaux sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant l'intérêt, au titre de la politique locale de l'habitat, d'ajuster en tant que de besoin les dispositifs de financement du logement social à l'aune de la conjoncture économique et sociale et des besoins spécifiques à satisfaire en matière d'habitat très social;

Délibération

Envoyé en préfecture le 05/02/2025 Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le 05/02/2025

ID: 022-200067981-20250128-DEL2025_01_013-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

 Approuve l'ouverture du régime d'aide au logement social pour les maîtrises d'ouvrage d'insertion, dans les conditions susmentionnées.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président, Vincent LE MEAUX Le Secrétaire de séance, Fanny CHAPPÉ